



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'AN DEUX-MILLE-VINGT-QUATRE, le vingt-six Février, le Conseil Municipal de la commune de CARLENCAS ET LEVAS, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame TOLUAFE Sylvie, MAIRE.

---

**Objet :** partenariat  
Mairie - ONF

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 9  
Date de convocation du Conseil Municipal : 15/02/2024

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mmes TOLUAFE Sylvie, Maire, ARNAUD Émilie,  
Ms. POUJOL Cédric, 1er adjoint, ALZIEU Marc, 2e adjoint, BOUCHET Joël, FIGAROL Gérard, GIMENO Michel

**ÉTAIT ABSENTE REPRÉSENTÉE :**

Mme RADURIAU Linda a donné pouvoir à M. GIMENO Michel.

**ÉTAIT ABSENT NON REPRÉSENTÉ :**

M. MITTENAERE Johnny.

**Secrétaire de séance :**

Monsieur ALZIEU Marc a été élu secrétaire de séance.

---

**Madame le Maire** propose au Conseil Municipal, suite à la préemption de terrain dit bois de MOUGNO en 2023, et aux fins d'apporter un poids aux différentes demandes écologiques et financières liées à cet espace, de passer une convention avec les services de l'Office National des Forêts (ONF). Cette convention permettra notamment d'effectuer les travaux d'entretien des espaces forestiers de la zone.

Le secrétaire de séance

Sylvie TOLUAFE, Maire



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Transmis au contrôle de la légalité le :

Publication le :